

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

Date de convocation et d'affichage : 14 octobre 2022

**DL-20221020-006**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET		X	Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Hervé GINET	Daniel AVEDIGUIAN
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	--
Patrick GUINET	--
Patricia DRAI	Alain ROUX
Sylvie VIRICEL	Marie Chantal JOLIVET
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Michel LADOUCE	68,9%	29	20	26



### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle la délibération DL-20220929-001 en date du 29 septembre 2022, par laquelle l'Assemblée a approuvé la révision du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Il explique que de nouvelles modifications du règlement sont proposées concernant le fonctionnement des commissions municipales telles que présentées dans le projet en pièce jointe.

Il donne lecture à l'Assemblée du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal dans sa version modifiée.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté :**

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il lui a été présenté. Ce règlement sera annexé à la présente délibération,

HABILITE le Maire à prendre toute disposition pour l'application de ce règlement.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 20 octobre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

